

Image not found or type unknown



INDEMNISATION VICTIME DE LA ROUTE

Par **ben**, le **28/10/2008** à **05:44**

victime d'un accident de la route le 04/10/2008
TRAUMATISME CRANIEN,DORSALE
LUXATION DU POUCE DROIT
FRACTURE D'UNE COTE EPAULE GAUCHE
CICATRICE SUR LE FRONT.
N'ETANT PAS RESPONSABLE DE L'ACCIDENT
J'AIMERAIS QUELQUES CONSEILS AFIN DE SAVOIR SI JE DOIS OU NON PRENDRE UN
AVOCAT

Par **jeetendra**, le **28/10/2008** à **08:44**

bonjour, je pense vu vos dommages notamment à caractère corporel et pour que l'assureur du responsable ne minore pas vos préjudices pour indemniser moins, vous avez interet à prendre un avocat specialiste du dommage corporel pour bien vous defendre, cordialement